

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 082 - 2022

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BEAUTIRAN (Gironde),

VU les articles L2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'interdire les terrains de grands jeux de la

Plaine des Sports pour cause d'entretien,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les terrains de football de la Plaine des Sports sont interdits à la pratique de tous sports et utilisations du lundi 19 juin au vendredi 12 août 2022 inclus.

Tout contrevenant sera passible d'une expulsion du stade municipal et éventuellement de poursuites à son encontre.

ARTICLE 2 : Monsieur le directeur des services, Monsieur le responsable des services techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur l'adjoint délégué à la vie associative,
- Madame la Présidente de l'AS Beautiran Football,
- Monsieur le Président du district de football,

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur la Plaine des Sports aux lieux et place habituels.

Beautiran, le 9 juin 2022.

Le Maire,

Philippe BARRERE

